

COMMISSION DES FINANCES DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis municipal 07/14 relatif à l'arrêt de l'usage de la limite d'un compte courant bancaire par une conversion en un emprunt de 1'000'000 CHF à usage de trésorerie

RAPPORT

Date séance : 08.09.2014, 15.09.2014, 23.09.2014

Commission:présents Mme Sylvie Elben
MM Antoine Briachetti, Bruno Daengeli, François Martignier, Michel Ruffieux

Excusés : Bernard Treboux, Robert Dutoit

Municipalité: présents MM Didier Lohri (syndic), Pierre Miauton, Alexandre Rastello, Laurent Vukasovic
(séance 08.09.2014)

M. Didier Lohri nous a remis et commenté le préavis no 7/14

Nous constatons que la commune n'a pas de fonds de roulement suffisamment régulier pour fonctionner tout au long de l'année sans devoir emprunter de manière ponctuelle. La limite de nos comptes courants engendrant un taux d'intérêt de 2.75 %, c'est-à-dire une charge d'environ 16'000 CHF annuelle, est largement supérieure à un emprunt de trésorerie aux taux pratiqués actuellement sur le marché.

Conclusion :

La Commission des Finances, propose au Conseil Communal de Bassins

d'accepter le préavis no. 7/14,

d'accepter un emprunt de 1'000'000 CHF en lieu et place de l'utilisation des limites de comptes courants bancaires de la Commune

d'autoriser la Municipalité à emprunter auprès d'un organe reconnu, aux meilleures conditions du marché, la somme de 1'000'000 CHF

d'autoriser la Municipalité à renouveler le montant de l'emprunt auprès d'un organe reconnu, aux meilleures conditions du marché.

Bassins, le 23 septembre 2014



Antoine Briachetti



Bruno Daengeli



Sylvie Elben



François Martignier



Michel Ruffieux (rapporteur)